



**ACADÉMIE
DE NANCY-METZ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Moselle

DSDEN / D2E1

**D2E1 - Bureau de la Vie Scolaire et de l'Action
Éducative 1er et 2nd degré.**

Metz, le 30 septembre 2026

Affaire suivie par :

Amandine GONZALEZ
Tél : 03 87 38 63 85

Valérie DAUBENFELD
Tél : 03 87 38 63 90

Mél : voyages57@ac-nancy-metz.fr

1 rue Wilson
BP 31044
57036 METZ CEDEX 1

**Le Directeur académique des services départementaux
de l'Education nationale de Moselle**

à

**Mesdames les Directrices d'école et
Messieurs les Directeurs d'école
s/c**

**Mesdames les Inspectrices de l'Education
nationale et Messieurs les Inspecteurs
de l'Education nationale**

Objet : Appel à projets - subvention pour les « Séjours de découverte en Moselle » pour les écoles publiques de Moselle 2026 – 2027 - sorties scolaires de 3ème catégorie pour le 1er degré.

P.J. :

- le tableau projets voyages scolaires 2026-2027 en Moselle.
- le tableau projets voyages scolaires 2026-2027 hors Moselle.
- la fiche d'information « Actions éducatives » sur la participation du Département.
- le formulaire de demande au Département de la Moselle de la subvention « Séjours de découverte en Moselle ».

Temps forts dans le parcours scolaire de chaque enfant, les sorties scolaires favorisent l'acquisition de connaissances et de compétences, concourent à l'épanouissement des élèves et participent à leur ouverture au monde. Les sorties scolaires permettent d'illustrer les enseignements scolaires, de les compléter et de leur donner du sens. Elles offrent aux élèves des moments partagés et une expérience sociale unique propices à la découverte d'un nouvel environnement naturel ou culturel et à la réalisation de projets collectifs. Ainsi, tout élève doit pouvoir bénéficier d'au moins un voyage scolaire au cours de sa scolarité obligatoire. Par conséquent, les écoles et les établissements scolaires sont invités à encourager l'organisation de ces séjours.

L'appel à projets concernant les aides aux écoles allouées par le Département de la Moselle pour l'année scolaire 2026/2027 est ouvert. La subvention intitulée « Séjours de découverte en Moselle » concerne les sorties scolaires de 3ème catégorie (sorties occasionnelles avec nuitée(s)), organisées au sein du département. Les publics concernés sont les écoles élémentaires et primaires (attention, les maternelles ne sont pas éligibles). Le montant de la subvention est de 20 € par jour et par élève, pour les séjours de 3 à 5 jours, dans la limite des crédits qui seront votés par l'Assemblée Départementale en 1ère réunion trimestrielle 2027. Le répertoire des centres mosellans, pour cette année scolaire 2026 – 2027, comprend les centres suivants : centre de Jeunesse Baerenthal, centre d'hébergement à Blanche-Eglise, centre Les Aliziers à Dabo-La Hoube, centre d'hébergement à Saint Jean de Bassel, auberge de jeunesse à Metz, base Nautique du Lac Vert à Mittersheim et centre ADEPPA à Vigy.

Le nombre maximal de séjours subventionnés par le Département dépend du nombre de classes de l'école.

Nombre de classes dans l'école	Nombre maximum de classes subventionnées
1 à 3	1
4 à 7	2
8 à 9	3
10 à 13	4
14 et plus	5

Procédure pour les écoles :

- Début octobre : Lancement de l'appel à projet « Séjours de découverte en Moselle ». Réception du formulaire papier (un formulaire par école), chaque rubrique devra être complétée. **Le nombre d'élèves pour le calcul du montant global de la subvention doit correspondre à l'effectif réel des élèves partants sur le formulaire de la demande.** Aucune révision des effectifs « à la hausse » ne sera prise en compte. Cachet et signature du directeur.
- Envoi du formulaire de demande au Département de la Moselle de la subvention « Séjours de découverte en Moselle » à l'IEN de circonscription pour validation pour le 6 novembre 2026, accompagné du tableau projets voyages scolaires 2026-2027 en Moselle et hors Moselle. Seules les demandes de subvention annexées au tableau de recensement des sorties scolaires 2026 seront prises en compte.
- Après vérification par la DSDEN de la conformité des dossiers et des critères d'éligibilité, envoi des dossiers au Département.
- 1^{er} trimestre 2027 : présentation des dossiers lors de l'Assemblée Départementale. Puis, information à la DSDEN du montant de la subvention maximale accordée qui informera ensuite les IEN qui vous informeront ensuite (merci d'attendre le retour de l'IEN).

Modalités de versement de la subvention :

- Le Département de la Moselle envoie à chaque centre d'hébergement la liste des écoles subventionnées et le montant de l'aide.
- Le centre d'hébergement déduit de la facture, remise à l'école, la participation financière du Département sur la base du nombre d'élèves réellement présents pendant le séjour (le Département verse la subvention directement au centre).

Points de vigilance :

- Toute annulation de séjour ou changement de lieu doit être signalé au plus tôt à la DSDEN à l'adresse suivante : voyages57@ac-nancy-metz.fr qui informera le Département.
- Une subvention étant attribuée annuellement, il vous appartient de ne rien préjuger de la suite réservée à votre demande de participation financière du Département, et donc de ne pas intégrer celle-ci dans votre budget prévisionnel des sorties scolaires avec nuitée(s). En cas de dépassement de l'enveloppe dédiée, des critères de priorisation seront mis en place par la DSDEN en lien avec les IEN.

Mickaël CABBEKE

